



Procès-verbal de la réunion exceptionnelle du CHSCT Francilienne du 27 février 2009

Nanterre le 27 février 2009

Présents

M. Bailly : Président du CHSCT Francilienne
M. Violo : Secrétaire du CHSCT
M. Mercier : Membre du CHSCT
M. Philippe : Membre du CHSCT
M. Richard : Membre du CHSCT
M. Cadare : membre du CHSCT

M. Lacoste : Ingénieur sécurité île de France
M. Poupon : Responsable du service Escaliers Mécaniques

Objet : Cette réunion fait suite au Danger Grave et Imminent (DGI) déposé par le CHSCT Francilienne concernant l'insalubrité constatée lors de la visite des escaliers mécaniques du magasin Carrefour du centre commercial Créteil soleil.

Précisions concernant le DGI.

Ce DGI concerne les escaliers mécaniques du site. En conséquence, aucun technicien, même d'ascenseurs, ne peut intervenir sur ces appareils.

Action de la direction.

Arrêt immédiat de la maintenance, de la réparation et du dépannage sur les installations et information des techniciens concernés.

Envoi d'un courrier au client l'informant de l'arrêt des prestations du fait de la prolifération des rats et de l'absence d'hygiène sur les escaliers mécaniques.

Le 6 mars commencera la dératisation, le nettoyage et la désinfection des caissons hauts et bas en prévision du nettoyage dans le mois des nappes de marches.

Le nettoyage sera fait par une société spécialisée avec l'assistance de personnel Schindler pour l'ouverture des caissons, le déplacement des armoires, le démontage des plateaux et le raccordement électriques des appareils répulsifs à ultra son.

Le démontage des plateaux se fera dans un deuxième temps, après validation des systèmes répulsifs.

Schindler procédera à l'installation des appareils répulsifs dès que le premier caisson sera désinfecté.

Une période d'observation d'un mois sera effectuée à compter du dernier caisson nettoyé pour valider l'efficacité du répulsif mis en place.

Si le répulsif est efficace les techniciens porteront pendant une période de trois mois en plus de leur EPI le kit amiante (surchaussures, gants, combinaison).

Le CHSCT Francilienne autorisera le dépannage dès la désinfection des caissons avec le kit amiante.

Le CHSCT francilienne rappelle que l'usage de gants est obligatoire dès l'ouverture des caissons même sans y pénétrer (exemple : pour un réarmement de l'appareil).

La direction s'engage pour la prochaine réunion trimestrielle du CHSCT Francilienne avoir fait désinfecter, nettoyer et dératiser tous les escaliers mécaniques et avoir posé les appareils répulsifs.

Pour le CHSCT

Charles Violo